

Le Petit Murin *Myotis blythii*

Code Natura 2000 : 1307

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Description de l'espèce

Chauve-souris de grande taille, le Petit Murin est morphologiquement si proche du Grand Murin, *Myotis myotis*, que la détermination de ces deux espèces est très délicate.

Envergure : 36,5-40,8 cm ; poids : 15-29,5 g.

Touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse).

Museau gris-brun clair plus étroit et plus effilé, paraissant plus long que celui du Grand Murin.

Pelage court, base des poils gris foncé. Face dorsale grise nuancée de brunâtre ; face ventrale gris-blanc.

Répartition en France et en Europe



En Europe, le Petit Murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est présent jusqu'en Mongolie. Il est absent au nord de l'Europe des îles britanniques et en Scandinavie, mais aussi d'Afrique du Nord.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver.

Le Petit Murin entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce est généralement isolée dans des fissures et rarement en essaim important. Les colonies de reproduction comportent de quelques dizaines à quelques centaines d'individus majoritairement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre.

Le Petit Murin quitte son gîte pour toute la nuit. La majorité des terrains de chasse, autour d'une colonie, se situe dans un rayon de 5 à 15 km.

Le Petit Murin chasse généralement près du sol les orthoptères et les carabes.

Caractères écologiques :

D'après le type des proies consommées, les terrains de chasse de cette espèce sont des milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes).

Les gîtes d'hibernation et de reproduction en Languedoc Roussillon se trouvent toujours en cavités. Il n'est pas exclu que des colonies existent en bâti.

Régime alimentaire

Le Petit Murin consomme essentiellement les arthropodes de la faune épigée des milieux herbacés (près de 70%) comme les Tettigoniidés, Acrididés et Héteroptères. Les proies dominantes (> 10% volume) sont les orthoptères de la famille des Tettigoniidés (*Pholidoptera griseoptera*, *Platycleis albopunctata* - allant de 60% en Suisse, jusqu'à 99% du volume au Portugal), les larves de Lépidoptères et le Hanneton commun (*Melolontha melolontha*).

Les taxons suivants sont aussi présents dans le régime alimentaire : Gryllidés (*Gryllus campestris*), Arachnidés, Scarabaeidés, Carabidés et Syrphidés.

Les proies telles que les Hannetons, ayant des valeurs nutritionnelles et/ou une biomasse corporelle nettement plus avantageuses, sont exploitées majoritairement fin mai-début juin, à une période de faible abondance des proies principales (Sauterelles). Dès la mi-juin, les Tettigoniidés deviennent la ressource alimentaire principale jusqu'en septembre.

Reproduction

- Maturité sexuelle précoce : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.
- Accouplement dès le mois d'août et peut-être jusqu'au printemps. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales).
- Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec le Grand Murin, le Minoptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale
- Les jeunes naissent aux alentours de la mi-juin, jusqu'à la mi-juillet. La mortalité infantile est importante si les conditions météorologiques sont défavorables (forte pluviométrie, grands froids).
- Longévité : 33 ans mais l'espérance de vie ne dépasse certainement pas en moyenne 4-5 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa difficulté d'identification et de sa cohabitation régulière avec le Grand Murin, les populations sont très difficiles à chiffrer. De plus, les données anciennes ont été remises en cause du fait des problèmes d'identification. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe.

En France, ces difficultés d'identification engendrent un statut mal connu et surtout un état des populations très partiel. Un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 1 116 individus répartis dans 9 gîtes d'hibernation et 8 685 dans 32 gîtes d'été. En période estivale, le sud de la France (Midi-Pyrénées) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minoptère de Schreibers et le Grand Murin) dans les cavités souterraines.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Effectif et état de conservation)

La seule colonie de Petit Murin connue aux alentours du site Natura 2000 de l'étang de Mauguio se situe à Lunel-Viel au lieu-dit « Le Mas Des Caves ». La colonie utilise une grande cheminée creusée dans le calcaire d'une ancienne carrière. 70 femelles s'y reproduisent depuis 1953 et sont toujours présentes en 2007. Des études de radiotracking menées par Biotope en 2003 avaient montré que la majorité des animaux partait chasser vers le nord (Beaulieu). Une dizaine d'individus part chasser vers le sud, probablement sur les prairies de l'étang de Mauguio (Tartuguière, aéroport de Montpellier) riches en orthoptères. L'état de conservation de la colonie est jugé bon. L'état de conservation des terrains de chasse est inconnu.

Menaces

- Destruction ou dérangements des gîtes
- Modification ou destruction de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies : abandon du pâturage des zones de pelouses entraînant la fermeture des milieux, labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies en cultures (notamment en maïs ou en tournesol), disparition des haies et des bandes enherbées (notamment dans la plaine de Mauguio-Lunel), épandage d'insecticides sur les prairies pour la démoustication.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Murin impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes et des terrains de chasse :

- Les gîtes de reproduction (Mas des Caves) ou de transition (Mas Saint Marcel le Vieux), accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire.
- Le maintien ou le développement d'une agriculture extensive (diminution des engrais et des pesticides, fauche tardive, pâturage extensif ou tournant), favorisant tout particulièrement la présence de pelouses ou de zones steppiques, doit être entrepris dans un rayon de 4 à 10 km autour des gîtes de mise-bas.
- La préservation ou la création de haies vives ou alignements d'arbres en bordure des cultures maraîchères est souhaitable